

“ Il aurait dû, aussitôt l'arrêt du Conseil d'Etat rendu, supprimer le traitement des soixante-quatorze évêques ou archevêques signataires de la pétition déclarée illégale. Il va se contenter, paraît-il, de frapper les plus compromis. C'est une faute.

“ Il aurait dû demander au Parlement de repousser toutes les demandes d'autorisation de congrégations; il a cru habile de céder en partie et de proposer d'en autoriser cinq ou six. C'est une faute plus grave encore. Mais celle-ci est réparable; le Sénat et à son défaut la Chambre remettront toutes choses en place, et toutes les congrégations non autorisées hors la loi...

“ Nous voudrions être sûrs que l'énergie des républicains ne se démentira pas, et qu'après en avoir fini avec les congrégations — avec toutes — ils entreprendront d'abattre l'Eglise.

“ Les faiblesses de la commission du budget, les ménagements du gouvernement nous font craindre que la lutte soit longue et difficile.

“ Aux républicains de veiller, de se montrer toujours plus exigeants, et de ne pas permettre qu'on s'arrête en chemin.”

S'arrêter en chemin! si la majorité actuelle du Parlement le fait, ce ne sera, semble-t-il, que pour une courte halte. Et après peu de temps, se produiront les derniers excès: la dénonciation du Concordat et la suppression du budget des cultes.

Le ministre de l'instruction publique, M. Chaumié, a déposé le projet de loi relatif à l'enseignement qui était annoncé depuis plusieurs mois. C'est une mesure où l'arbitraire revêt le masque de l'hypocrisie. A première vue elle semble moins radicale qu'on n'était en droit de le craindre; elle n'affiche point son objet véritable; elle ne supprime point brutalement, par un texte net et sans ar-